

POURQUOI IL FAUT ARRÊTER L'UTILISATION DU MERCURE DANS LES SOINS DENTAIRES

**Contribution de deux ONG françaises,
Non au mercure dentaire et *ATC-Toxicologie*,
à « Mercury INC1 », Stockholm, 7-11 juin 2010**

Les associations *Non au mercure dentaire* et *ATC-Toxicologie* demandent au PNUE de prendre position pour l'arrêt de l'utilisation du mercure dans les soins dentaires (mais aussi dans les vaccins).

Il existe désormais un consensus scientifique qu'on ne peut plus ignorer sur la nécessité d'abaisser au maximum l'exposition de la population au mercure, qu'il soit élémentaire (apporté par les amalgames dentaires) ou organique (contenu dans les vaccins et dans le poisson).

En effet, **il n'existe pas d'exposition à de faibles doses de mercure qui soit sans risque pour l'ensemble de la population, car :**

- le **mercure** (sous ses formes élémentaire et organo-métallique) est un **immunotoxique** et un **perturbateur endocrinien**, qui exerce ses effets néfastes sur l'organisme humain à des **doses infimes** ;
- le mercure est **bioaccumulable** : il s'accumule peu à peu dans les organes notamment le **système nerveux central**. L'exposition à de faibles doses peut engendrer une imprégnation importante des années plus tard. Ainsi, **le mercure dentaire est de loin le principal contributeur de l'imprégnation corporelle** des populations dans les pays développés ;
- la **sensibilité individuelle** à une exposition mercurielle est extrêmement variable, dépendant de la **susceptibilité génétique**, responsable notamment des **capacités de détoxication**. Une partie de la population va développer des symptômes à des niveaux d'exposition très bas.

Le traité international sur le mercure a pour ambition de protéger la santé et l'environnement. Arrêter l'usage du mercure dans les soins dentaires permettra d'**éviter le rejet de milliers de tonnes de mercure dans l'environnement** (mercure issu des cabinets dentaires, des crémations, des eaux usées...) et bien sûr d'**abaisser très rapidement et de façon décisive l'exposition des populations au mercure.**

Les amalgames dentaires constituent en effet la première source d'exposition au mercure de la population des pays développés. Or il existe des **alternatives bien moins toxiques.** La première mesure à prendre est donc d'**interdire l'usage du mercure dentaire, afin de**

protéger les futures générations. Il s'agit d'une **mesure évidente de santé publique qui est souhaitée par des millions de consommateurs de soins dentaires**, exposés à leur insu à un redoutable toxique.

Les deux associations françaises attirent particulièrement l'attention du PNUE sur deux dossiers en raison de leur importante incidence sanitaire et sociétale :

- les conséquences d'une exposition précoce au mercure (annexe 1)

- le probable lien entre l'exposition au mercure dentaire et la maladie d'Alzheimer (annexe 2).

Nous voulons remercier les membres du PNUE de l'attention qu'elles voudront apporter à notre contribution.

Marie Grosman, professeur agrégé de sciences de la vie, conseillère scientifique de l'association *Non au mercure dentaire*.

André Picot, toxicochimiste, président de l'*association Toxicologie-Chimie*, directeur de recherche honoraire au CNRS, ancien expert auprès de l'Union Européenne sur les Normes des produits chimiques en milieu de travail, DG V (Luxembourg), et ancien expert sur les risques liés aux perturbateurs endocriniens à l'AFSSET.